

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 4 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 4 décembre 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCES

M^{me} Lisette Fréchette
M. Stéphane Lépine

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2018-152 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

- déplacer le point 5.3 avant le point 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
16 OCTOBRE 2018**

CC-2018-153 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
27 NOVEMBRE 2018**

CC-2018-154 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENT

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chap. I-13.3), la directrice générale, reçoit le serment des commissaires parent élus.

M^{me} Caroline Lacroix prête serment.

Mme Hélène Ménard prête serment.

M^{me} Charlotte Paré prête serment.

RAPPORT ANNUEL DU PRÉE 2017-2018

Édith Pelletier, directrice générale, fait une présentation sommaire du rapport annuel 2017-2018 et des résultats du projet PRÉE.

**TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE
SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Sommets concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

œuvre d'une solution satisfaisante pour la Commission scolaire des Sommets, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

CC-2018-155 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Daniel Lavoie s'étant abstenu de voter.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022 (RÈGLE 201)

ATTENDU QUE la commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées;

ATTENDU QUE la majorité des instances consultées sont en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 (règle 201);

ATTENDU QUE les suggestions de modifications de ces instances ont été prises en considération;

CC-2018-156 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE la règle 201 concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 soit adoptée telle que présentée;

DE maintenir les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ouvertes pour la durée du prochain plan triennal 2019-2020 à 2021-2022;

DE renouveler les protocoles d'entente sur une base annuelle avec les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

DE discuter du partage des coûts entre la Commission scolaire des Sommets et les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien au regard des investissements à faire dans les bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS 2019-2020 (RÈGLE 202)

ATTENDU QUE la commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées;

ATTENDU QUE toutes ces instances sont en accord avec le projet de répartition des services éducatifs dans les établissements pour l'année scolaire 2019-2020 (règle 202);

CC-2018-157 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires accepte le projet de répartition des services éducatifs dans les établissements 2019-2020 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÈGLES ET CRITÈRES RELATIFS À L'INSCRIPTION DES JEUNES DANS LES ÉCOLES 2019-2020 (RÈGLE 203)

ATTENDU QUE la commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées;

ATTENDU QUE toutes les instances sont en accord avec le projet de règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles de la commission scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 (règle 203);

ATTENDU QUE les suggestions de modifications de ces instances ont été prises en considération;

CC-2018-158 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires accepte les règles et critères d'inscription des jeunes dans les écoles pour l'année scolaire 2019-2020 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ABOLITION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET – PERSONNEL DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT le départ de Charles-André Déragon, détenteur du poste de technicien en informatique à temps complet (100 %), au Service de l'informatique;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en matière de services à rendre;

CC-2018-159 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution d'abolir le poste de technicien en informatique à temps complet (100 %), au Service de l'informatique, et ce, rétroactivement au 9 novembre 2018;

Puisque le plan d'effectifs de l'année scolaire 2018-2019 a été adopté le 15 mai 2018 (CC-2018-55), cette abolition sera reflétée sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2019-2020 lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET –
PERSONNEL DE SOUTIEN**

ATTENDU QUE la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente une proposition de création de poste aux effectifs du personnel de soutien;

CC-2018-160 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution de créer un poste régulier à temps complet d'opérateur en informatique à raison de 35 heures par semaine (100 %), au Service de l'informatique, à compter du 28 novembre 2018;

Puisque le plan d'effectifs de l'année scolaire 2018-2019 a été adopté le 15 mai 2018 (CC-2018-55), la création de ce poste régulier sera reflétée sur le plan d'effectifs de l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NÉGOCIATIONS LOCALES DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines, présente les grandes lignes de l'entente de principe intervenue avec le Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Sommets (CSN);

CC-2018-161 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires entérine les modifications apportées à l'adaptation locale du personnel de soutien intervenue entre la Commission scolaire des Sommets et le Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Sommets (CSN). Cette adaptation locale sera en vigueur jusqu'à ce que la convention collective nationale 2015-2020 cesse de produire ses effets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018-2019

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles, présente la révision budgétaire 2018-2019 qui fait état de la situation financière de la Commission scolaire des Sommets.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Tenue d'un PDG à Québec ce 7 décembre 2018.

Retour sur le colloque de l'ADIGECS qui a eu lieu le 22 novembre 2018.

Le président souhaite de belles fêtes à tous les membres du conseil des commissaires.

COMMUNICATION DES COMITÉS

Le comité de parents a annulé la réunion qui devait avoir lieu le 28 novembre 2018.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives fait le suivi sur divers dossiers en cours.

La directrice générale, Édith Pelletier, donne des renseignements sur divers dossiers en cours.

La directrice générale fait rapport sur différentes rencontres auxquelles elle a participé.

Retour sur les bordées de neige récemment reçues.

La directrice générale souhaite à tous de joyeuses fêtes.

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 20 H 50

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2018-162

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale